



BULLETIN D'ACTUALITÉ

Numéro 3

avril 2003

CANADA

Rapport sur les industries canadiennes de la viande et des volailles

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) est un organisme national dirigé par des agriculteurs et ayant deux responsabilités principales. La première vise à s'assurer que nos agriculteurs produisent le nombre suffisant de poulets pour répondre aux besoins du marché canadien. La seconde consiste à représenter les intérêts des 2800 producteurs de poulet du Canada, qui sont des agriculteurs indépendants et non pas à contrat, en tenant compte de leurs intérêts lorsque des décisions importantes portant sur l'agriculture et les politiques commerciales sont prises. Nous nous assurons également que les producteurs de poulet canadiens sont entendus sur la scène internationale.

Le marché canadien du poulet en 2002: une année de défi

L'année 2002 en a été une difficile pour plusieurs au sein de l'industrie du poulet. Les prix de vente en gros ont commencé à fléchir vers la fin de 2001, et ils sont

demeurés à la baisse durant toute l'année 2002. Les prix au producteur, en 2002, ont été en moyenne de 4,8 cents plus bas qu'en 2001, alors que les prix de la moulée ont augmenté considérablement dans la deuxième moitié de l'année.

Le poulet n'était pas la seule viande protéique qui était abondante en 2002, alors que les prix du bœuf tout comme ceux du porc ont atteint des niveaux records en Amérique du Nord. Cela a eu pour conséquence des prix au producteur peu élevés pour tous les produits de base et

DANS CE NUMÉRO

CANADAPage 1

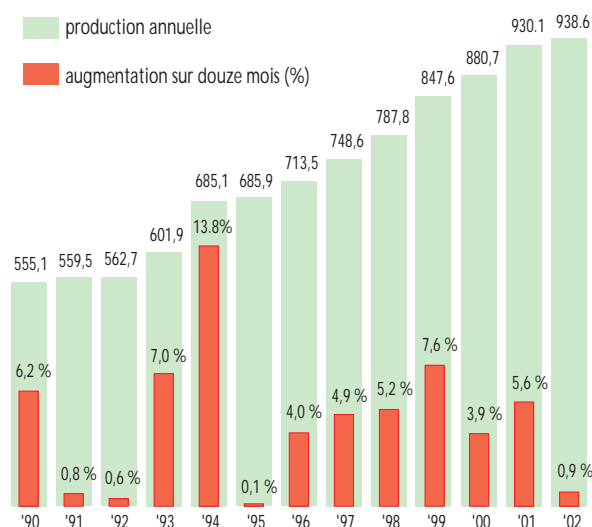
FRANCEPage 5

NOUVELLE-ZÉLANDEPage 7

une plus grande concurrence quant au volume de présentation au détail. En outre, la Russie a fermé ses frontières à la viande de poulet américaine durant une partie de l'année, laissant ainsi une très grande quantité de viande brune additionnelle sur le marché nord américain, et provoquant un plus grand fléchissement des prix.

La consommation

L'abondance de viande sur le marché a eu pour effet de provoquer la plus forte hausse de consommation de viande par habitant jamais atteinte au Canada. La consommation de toutes les viandes combinées s'élève à 99,4 kilogrammes par habitant en 2002, soit 1,4 kilogramme de plus que l'année précédente.



La consommation totale de poulet au Canada est évaluée à 964,2 millions de kilogrammes en 2002, ce qui est 2,3 p. 100 plus élevé qu'en 2001. Cela se traduit en une consommation de 30,6 kilogrammes par habitant. Des indices préliminaires laissent prévoir également une augmentation de la consommation du bœuf et du porc. La consommation du bœuf, par habitant, devrait atteindre environ 31 kilogrammes, soit 0,3 kilogramme de plus que l'année dernière. Quant au

porc, la consommation par habitant a augmenté de 0,8 kilogramme pour atteindre 29,7 kilogrammes. La consommation de dinde, de veau et d'agneau est demeurée stable en 2002.

Les importations

Au total, le Canada a importé 106 millions de kilogrammes de poulet en 2002, ce qui est 6 p. 100 plus élevé qu'en 2001. Nous sommes le huitième pays importateur de poulet au monde quant au volume, et le deuxième marché d'exportation de viande de poulet des États-Unis, après la Russie.

Au mois d'août 2002, le Canada a ratifié une entente vétérinaire avec le Brésil. L'entente autorise l'exportation au Canada de viande de poulet brésilienne exempte de la maladie de Newcastle.

Les exportations

Les exportations de poulet, en 2002, ont été évaluées à 76,2 millions de kilogrammes, ce qui est 4,3 p. 100 inférieur aux 79,6 millions de kilogrammes exportés en 2001. Nous sommes le septième pays exportateur de poulet au monde.

Les exportations à Cuba, une destination traditionnellement très importante pour le poulet canadien, ont enregistré une chute radicale, passant de 34,9 millions de kilogrammes en 2001, à 11,1 millions de kilogrammes en 2002, à la suite de l'ouverture des produits américains sur le marché cubain. La destination la plus importante pour le poulet canadien, en 2002, a été la Russie, où nos exportations sont passées de 2,3 millions de kilogrammes en 2001, à 13,5 millions de kilogrammes en 2002. Cela représente 19 p. 100 de toutes les exportations canadiennes de poulet. Toujours en 2002, les exportations en Afrique du Sud et aux Philippines ont connu une augmentation, en passant

de 4,5 et 3,6 millions de kilogrammes à 11,3 et 6,2 millions de kilogrammes respectivement.

Le 23 janvier 2003, la Russie a contingenté l'importation de poulet à la suite d'une enquête par mesure de protection. Des contingents seront imposés sur toutes les importations de poulet au sein de la fédération russe à compter du 1^{er} mai. Pour l'année 2003, le volume des importations sera alloué sur une base historique selon le pays d'origine et l'exportateur. Le Canada craint que 70 p. 100 des contingents tarifaires soient accordés aux États-Unis, à l'Union européenne, au Brésil et à la Chine, et que rien de précis ne soit établi pour le Canada et les autres pays. Nous croyons qu'il ne devrait pas y avoir de contingents précis établis afin de permettre à tous de livrer concurrence sur le marché russe.

Les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Les Producteurs de poulet du Canada sont enchantés que le projet Harbinson sur les modalités des échanges commerciaux agricoles ne soit plus considéré dans les négociations de l'OMC. Les PPC se sont fortement opposés au document révisé, intitulé « Négociations en agriculture - Premier projet des modalités des engagements à venir », rédigé par le président de l'OMC sur l'agriculture, M. Stuart Harbinson.

Les PCC sont d'avis que les propositions de M. Harbinson constituent un coup mortel pour l'agriculture canadienne et qu'elles sont une attaque contre les agriculteurs, tant au Canada que partout dans le monde. Les seules qui vont vraiment en profiter sont les grandes multinationales agroalimentaires qui vont utili-

ser cette libéralisation accrue comme moyen de réduire davantage le pouvoir déjà restreint des agriculteurs sur le marché.

Il est évident que M. Harbinson n'a pas tenu compte des échecs des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay et qu'il n'a rien fait pour tenter de régler les injustices qui ont été causées à l'époque. Au lieu de cela, l'écart s'est accentué davantage entre la capacité des pays de livrer concurrence sur le marché mondial.

À la suite des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, le Canada a proposé l'idée de créer un système commercial agricole international fondé sur une réglementation valable pour tous les membres de l'OMC, ce qui garantirait une plus grande impartialité et équité. Malheureusement, l'idée n'a pas été étudiée plus à fond. Au lieu de cela, M. Harbinson a suggéré que des engagements soient faits à partir de principes inégaux qui ne serviraient qu'à perpétuer et à élargir les injustices du Cycle d'Uruguay en faveur des pays qui faussent le plus les échanges commerciaux.

Quoique l'harmonisation ou la méthodologie du Cycle d'Uruguay utilisée pour la réduction tarifaire pourraient fonctionner pour les tarifs individuels, ces principes ne pourraient pas s'appliquer dans le cas des contingents tarifaires. C'est l'opinion du Canada que les contingents tarifaires constituent le meilleur moyen légal pour tous les pays de pouvoir accéder en toute quiétude au marché de l'un comme à celui de l'autre. Par conséquent, afin de garantir cet accès, les taux de droit applicables dans la limite du contingent doivent être maintenus aux niveaux actuels. Nous croyons que les allocations de contingents tarifaires de certains pays

devraient être éliminées, de manière à améliorer l'accès au marché d'une façon réellement équitable.

M. Harbinson suggère que tous les tarifs agricoles de plus de 90 p. 100 soient réduits de 60 p. 100. Cela entraînerait une diminution de 60 p. 100 de nos taux de droit hors contingent, ce qui compromettrait sérieusement la capacité du Canada de contrôler son approvisionnement intérieur. Combinée à un accès minimum au marché plus que doublé, soit équivalent à 10 p. 100 de la consommation de 1999 à 2001, une réduction importante des taux de droit hors contingent provoquerait une chute des prix à un niveau tel que nos agriculteurs ne pourraient plus poursuivre leurs opérations. Les pertes d'emplois, et la baisse de l'activité économique qui en découlerait, seraient considérables. Cette conséquence dramatique serait ressentie partout au Canada, sur les économies rurales, sur les fermes familiales et par les entreprises para-agricoles d'un océan à l'autre.

En outre, si l'accès au marché doit être augmenté, on doit s'attendre à ce que toutes les subventions à l'exportation soient éliminées. En ce moment, les subventions à l'exportation offrent des avantages considérables à un club sélect d'exportateurs qui faussent les échanges

commerciaux au détriment de l'agriculture canadienne, tant au pays qu'à l'étranger. Une période d'abandon graduel de 10 ans est trop longue.

En ce qui concerne le soutien intérieur, il ne devrait pas y avoir de baisse du niveau applicable au titre de la clause de minima, tant que tous les membres de l'OMC n'auront pas réduit leur appui à la distorsion sur les échanges et la production, de manière à ce que cela ne représente plus que 5 p. 100 de leur production totale.

Tel qu'il est, le projet Harbinson sur les modalités ne doit pas être utilisé comme base de négociations. Nous croyons fermement que ce document constitue une menace véritable envers la capacité pour nos agriculteurs de gagner leur vie dans le domaine de leur choix, et il élimine pratiquement toute leur emprise sur le marché. Les PPC font appel aux groupements agricoles et aux organisations non gouvernementales (ONG) de par le monde pour rejeter le projet Harbinson sur les modalités comme base des négociations à venir sur l'agriculture au sein de l'OMC.

M. David Fuller, président

Les Producteurs de poulet du Canada

FRANCE

Viande bovine en France : situation de marché et débat sur la PAC et l'OMC

Selon les données de l'*Institut de l'Élevage*, le retour de la consommation à son niveau d'avant la seconde crise l'ESB au plan français est certainement le fait majeur de l'année 2002. Au plan communautaire, le rétablissement a été plus lent en Italie, mais serait désormais effectif comme dans la plupart des pays du Sud de l'Europe. En Allemagne a contrario, la chute de la demande serait toujours d'environ - 15 %.

Le niveau des exportations françaises demeurait inférieur sur 2002 encore de 40 % (-150 000 tonnes) au niveau d'avant-crise (1999). Les importations restaient en parallèle inférieures d'environ 20 % à cette même année de référence (-60 000 tonnes).

Concernant les jeunes bovins finis et les animaux maigres, la situation s'est progressivement normalisée en 2002, bénéficiant notamment d'un niveau de production plus limité en jeunes bovins évalué à environ - 4 % par rapport à 1999 (et -13 % par rapport à 2001), et d'une demande relativement active, à l'exportation vers l'Europe du Sud, bien que les niveaux d'avant-crise soient loin d'avoir été retrouvés, ainsi que sur le marché intérieur, auprès de certaines enseignes de la grande distribution.

La campagne de vente des animaux maigres s'est réalisée dans des conditions équilibrées, caractérisées également par une demande soutenue de l'Italie.

La situation de marché des bœufs est restée très dépréciée en revanche, de façon comparable au marché des femelles. Les abattages seraient en hausse d'environ + 3 % par rapport à 1999 et 2001, et la production devrait poursuivre sa progression avec une hausse prévue à + 8 % en 2003 (+ 10 000 tonnes).

Le prix moyen pondéré des gros bovins finis a bénéficié d'une certaine reprise par rapport à l'année 2001, mais non d'un réel rétablissement. Il demeure ainsi aux alentours de 1,30 euro/kg vif, inférieur d'environ 12 % à la référence de 1999, année précédant la seconde crise ESB.

Les femelles (vaches de réforme et génisses) du troupeau des races à viande, ont enregistré en 2002 la plus mauvaise année jamais connue par les éleveurs. La vache R, valorisée en moyenne à 2,50 euros/kg carcasse sur l'année, s'est ainsi située - 15 à - 20 % en dessous des niveaux de 1999, soit environ - 0,50 euro/kg carcasse.

La perspective d'une amélioration du marché en 2003

Selon l'*Institut de l'Élevage*, la situation du marché des gros bovins devrait s'améliorer dans le courant de l'année 2003.

Les paramètres justifiant cette estimation sont notamment :

- La poursuite de la baisse des effectifs de vaches. On notera que le dernier

recensement de mai 2002 faisait état d'une baisse de 2,8 % des laitières (4 038 000 têtes) et de 1,6 % des allaitantes (4 225 000 têtes). L'évolution est comparable au plan communautaire, avec notamment - 6 % et - 600 000 têtes pour le cheptel allaitant.

- La perspective d'une réduction de production, de l'ordre de - 5 % pour les abattages de femelles en France, et un niveau égal à 2002 pour les jeunes bovins, aux environs de 400 000 tonnes.

- L'hypothèse d'une amélioration de la demande au plan communautaire, et d'une progression des exportations françaises.

PAC et OMC : besoin de stabilité pour les éleveurs

Dans ce contexte de rétablissement de l'équilibre de marché, après deux années d'une crise sans précédent, les éleveurs demandent avant tout une certaine stabilité de la politique communautaire.

C'est pourquoi ils s'opposent aux propositions de réforme anticipée de la PAC présentée par la Commission européenne. La Commission a proposé en janvier une modification de la PAC visant dès 2004 à :

- Découpler totalement les soutiens.
- Les lier à des exigences d'environnement et qualité.
- Les réduire pour financer d'autres politiques de développement rural.

Rappelons que le Sommet des chefs d'Etat européens avait déterminé en 1999 la PAC jusqu'en 2006.

Et rien ne justifie une modification brutale et rapide de la PAC dans le secteur bovin-viande, alors que les mécanismes en vigueur conduisent actuellement à réguler la production européenne.

En revanche, les producteurs doivent toujours progresser pour répondre aux standards de plus en plus élevés réclamés par les consommateurs européens : identification et traçabilité, respect de l'environnement et du bien-être, qualité sanitaire.

Vis-à-vis des négociations de l'OMC, les producteurs de viande bovine affichent une position très claire et hostile au schéma proposé par M. Harbinson.

Les producteurs considèrent que des efforts déjà considérables ont été effectués par l'Europe (réduction du volume d'aides d'export, et des droits de douane).

Les propositions Harbinson conduiraient en l'état à déséquilibrer tout le secteur, et entraîneraient les éleveurs au plan mondial dans une baisse de prix sans fin, au seul bénéfice de la grande distribution. Les éleveurs plaident pour des mécanismes de régulation mondiaux, et un traitement spécifique en faveur des pays en voie de développement (la France a proposé notamment de suspendre les aides export vers l'Afrique Subsaharienne).

**Fédération Nationale Bovine
France**

NOUVELLE-ZÉLANDE

Les éleveurs de Nouvelle-Zélande prospèrent sans subventions

De mémoire d'homme, les trois dernières années ont été les meilleures pour les éleveurs néo-zélandais d'ovins et de bovins. Cette situation est due aux innovations dans toute la filière, à la faculté de réaction aux marchés et aux gains en efficacité et en productivité combinés avec des prix records, des conditions climatiques excellentes et un taux de change favorable.

Ces gains en efficacité et en productivité sont reflétés dans les résultats publiés dans le « Recensement de la production agricole néo-zélandaise » de 2002. Le recensement montre que le nombre d'ovins en Nouvelle-Zélande diminue depuis 1982, mais que l'efficacité dans le secteur s'est accrue. Le nombre de têtes de bovins a également diminué de manière significative au fil des années, alors que les revenus de l'exportation sont demeurés forts.

En juin 2002, le décompte provisoire d'ovins de Nouvelle-Zélande est de 39,2 millions, soit environ 10 ovins par personne. C'est une diminution significative depuis le dernier recensement datant de 1994 où l'on dénombrait environ 14 ovins par personne. Le nombre le plus élevé d'ovins jamais enregistré en Nouvelle-Zélande était celui de 1982 où l'on en comptait 70 millions soit environ 22 par personne. Malgré la diminution du cheptel ovin, les exportations d'agneau ont continué à s'élever grâce à un troupeau de plus en plus productif, à des agneaux plus lourds et à des prix à l'ex-

port favorables. Pour les trois années à venir, le cheptel ovin continuerait à chuter en raison de modifications dans l'utilisation des terres, mais la production de viande ovine devrait continuer à augmenter grâce à des gains en productivité (nombre d'agneaux par brebis) et à l'augmentation du poids moyen des carcasses.

Au 30 juin 2002, le cheptel national de bovins a été estimé à 4,5 millions, soit une diminution de 11 % depuis 1994. Les exportations de bœuf sont, toutefois, restées fortes en raison de l'accroissement de la productivité, une plus grande quantité de viande étant produite à partir d'un nombre moindre d'animaux.

Deux tiers de la valeur des exportations de Nouvelle-Zélande proviennent aujourd'hui de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de l'horticulture. Si l'on inclut l'industrie de première transformation, ces secteurs contribuent pour 17 % au PIB néo-zélandais. C'est l'agriculture prise comme un tout qui mène l'ensemble de l'économie, grâce à son aptitude à se saisir des nouvelles technologies, des nouvelles pratiques et à ses progrès de productivité.

La Nouvelle-Zélande est un leader mondial en matière de pratiques agricoles. Ce résultat est atteint sans soutien de l'État. La Nouvelle-Zélande a tiré un grand profit de l'abolition des subventions au milieu des années 1980. Depuis la dérégulation de notre économie, la productivité dans le secteur agricole a

progressé de 4 % par an. La productivité de l'économie dans son ensemble au cours de la même période n'a progressé que de la moitié de ce chiffre. Pour les agriculteurs néo-zélandais, une grande stabilité de la politique économique, un taux d'inflation faible et une politique monétaire avisée, ont engendré la confiance concernant les investissements dans leur secteur. Avec ce contexte de sécurité, il est possible de se concentrer sur le client et d'entrer en concurrence avec des producteurs hautement subventionnés sur le marché mondial.

Éliminer les obstacles à la liberté du commerce procure des avantages substantiels incluant une augmentation des résultats, de la compétitivité, et de l'innovation. Un commerce plus libéral améliorera aussi la sécurité alimentaire mondiale, élèvera les normes de sûreté des aliments et aura un impact positif sur l'environnement, car les éleveurs se concentrent davantage sur les signaux du consommateur et deviennent des utilisateurs plus efficaces de produits comme les engrais. La *Federated Farmers of*

New Zealand soutient l'approche du Gouvernement néo-zélandais lors du cycle de négociation à l'OMC ouvert à Doha et continuera à faire pression pour l'abaissement des barrières commerciales dans le domaine des produits carnés et de toutes les marchandises tant agricoles qu'industrielles.

La Nouvelle-Zélande, avec ses partenaires du Groupe de Cairns, insiste pour que les insuffisances de l'accord actuel sur l'agriculture soient abordées. La Fédération soutient sans réserve le choix d'une date spécifique pour l'élimination éventuelle de tous les tarifs et subventions qui faussent le commerce et la production. La Fédération soutient également fermement l'adoption des propositions du Groupe de Cairns sur les trois piliers de la réforme commerciale - les subventions à l'exportation, l'accès au marché et le soutien national.

Le Cycle de Doha ne sera un succès que si tous les membres de l'OMC sont disposés à adopter des buts hardis et ambitieux pour une réforme du commerce agricole.

Federated Farmers of New Zealand